

# Règlement Général des Opérations

*Modifications*

## Aperçu des modifications du Règlement Général des Opérations

Belfius Banque & Assurances adapte le Règlement Général des Opérations.

Les nouvelles versions de ces règlements entreront en vigueur le 1er janvier 2021.

Sauf si, avant cette date, vous renoncez expressément aux services sur lesquels portent ces modifications, nous partons du principe que vous acceptez ces adaptations.

Les clauses suivantes ont été adaptées :

- Chapitre I Généralités :
  - Section 1 - Article 3.1 Communication des modifications du Règlement Général
  - Section 2 Définition de "Client"
  - Section 4 - Article 5.1 Statut juridique et fiscal du Client
  - Section 4 - Article 5.8 Ajout d'un nouvel article concernant l'échange d'informations relatif aux dispositifs fiscaux transfrontières (DAC6)

Vous trouverez les versions adaptées de ces règlements sur [belfius.be/reglements](http://belfius.be/reglements).